

Au tribunal des flagrants délits de Quimper

Le procès style «23 mars» des six de Plogoff

Plogoff (envoyé spécial).

La journée quiméroise de Plogoff a commencé en fin de matinée devant les portes de la préfecture. Une centaine d'habitants, hommes et femmes, se sont présentés, portant tous une valise ou un sac à main et un lance-pierres autour du cou, afin de demander à se faire incarcérer. Manifestation calme et d'une impressionnante dignité... Après une longue station sur les marches de la préfecture où l'on a refusé de les recevoir, les Plogovites se sont ensuite rendus en cortège jusqu'au Palais de Justice voisin. En tête, le maire et deux membres du conseil municipal ceints de leur écharpe tricolore et portant eux aussi l'inévitable lance-pierres. « Libérez Plogoff, libérez nos gars », ont scandé les capistes devant les grilles du palais gardé par les CRS : « Arrêtez-nous, nous sommes armés », lançaient-ils, en brandissant leur lance-pierres devant les policiers ébahis...

Pendant le défilé, et durant la longue station devant la préfecture où ils se sont trouvés mêlés aux ouvrières d'une usine de conserves de Douarnenez venues protester contre leur licenciement collectif, les manifestants de Plogoff ont chanté en cœur le « Bro goz ma zadou », l'hymne national breton, avant d'entamer un cantique religieux tonitruant, sans doute l'un des rares chants qu'ils connaissent tous par cœur, le « Da Feilh an tadou coz », démontrant ainsi, s'il en était encore besoin, que leur combat anti-nucléaire sortira décidément toujours des normes habituelles !

L'audience du tribunal des flagrants délits com-

La lutte anti-nucléaire de Plogoff a changé de terrain hier, une bonne partie de la population de la petite commune du Cap Sizun s'étant déplacée à Quimper pour soutenir les neuf inculpés arrêtés vendredi et samedi derniers. Le procès, interminable, promettait hier soir de se poursuivre fort tard tandis qu'à l'extérieur du Palais de justice une foule de plusieurs milliers de personnes attendaient de connaître la décision du tribunal. Vers 20h10 avait lieu un très sérieux accrochage, opposant d'un côté les quelque mille manifestants encore présents, de l'autre, plusieurs centaines de CRS, gendarmes mobiles et policiers de corps urbains.

mença vers 15 heures, dans une salle archi-bourrée, par la comparution des six premiers prévenus : Yves Carval, 20 ans, de Plogoff. Clet Carval, 55 ans, de Plogoff. Philippe Donnard, 18 ans, de Clédén, Cap-Sizun. Bernard Guyader, 24 ans, de Tremeoc. Philippe Queré, 21 ans, de Quimper. Et Vincent Pergolizzi, 22 ans, de Nice, qui assure ne s'être trouvé à Plogoff que pour s'informer sur la situation et transmettre ses observations à ses amis membres d'un groupe écologique niçois.

Qui a fait quoi ? Les six manifestants interpellés lançaient-ils effectivement des cailloux ? Etaient-ils réellement porteurs de lance-pierres lors de leur arrestation par un escadron de gendarmerie arrivé soudainement du bourg de Plogoff ? Ils nient tous avoir lancé des cailloux ce soir là et un seul, Yves Carval, reconnaît avoir été porteur d'un lance-pierres. Si les gendarmes cités par l'accusation affirment tous avec

un ensemble touchant avoir « depuis plusieurs jours », repéré ces « meneurs », ils sont pour la plupart incapables de préciser si les inculpés présents dans la box les avaient agressés ce fameux vendredi 29 février.

Les premières heures de ce procès, loin de faire penser que les inculpés avaient entrepris « une action concertée menée à force ouverte », ont au contraire confirmé que les manifestants de Plogoff ont été pris ce soir-là dans un véritable piège préparé dans la plus grande discrétion par « l'autorité administrative ». Les témoins à charge, tous officiers ou simples gendarmes, ont parlé « d'opération de prise à revers » minutieusement préméditée qui a déclenché à Plogoff les plus sérieux incidents qui se soient produits depuis le début de l'enquête d'utilité publique.

Le grand malaise qui a plané sur les premières heures de l'audience et cette impression plutôt gênante

qu'on a dressé une véritable embuscade aux anti-nucléaires de Plogoff, ont été de surcroît renforcés par une évidence : le procès des inculpés du 29 février a vu sa préparation complètement bâclée. La procédure de flagrant délit choisie par le Parquet, les dépositions d'accusés dictées, selon eux, par des officiers de police judiciaire et qu'ils ont refusé de signer, des éléments de l'enquête, dont en particulier un plan des lieux versé au dossier par le procureur après le début de l'audience, tout cela a fait que les avocats de la défense (Bernard Riou, Yann Choucq et Jean-Pierre Mignard) ont multiplié les incidents et les protestations. Ils devaient finalement demander — ce qui a été refusé par le tribunal — un complément d'enquête, un renvoi du procès et une mise en liberté immédiate des inculpés.

Le procureur Constant, aussi grincheux et désagréable que la semaine dernière lors du procès de Clet Anquet, a été encore une fois égal à lui-même, coupant les avocats, cherchant à piéger les accusés, prenant systématiquement et outrageusement fait et cause pour les gendarmes. Tout ceci sent la manipulation, presque le trucage : ce n'est sûrement pas la voie qu'il fallait choisir pour faire « revenir le calme » à Plogoff.

La situation restait tendue à l'extérieur du palais de justice de Quimper hier soir, vers 20 heures. Les manifestants, massés sur les quais de l'Odéon, ont attaqué quatre inspecteurs du commissariat qui surveillaient les lieux, s'en prenant à leur 4L, ils en ont brisé les vitres, arraché le téléphone et une portière, avant d'en crever les pneus.

Les policiers ont dû fuir précipitamment. A l'intérieur du palais de justice, un très vif incident a d'autre part opposé Me Choucq au procureur Constant. L'avocat, à propos de la libération d'un des arrêtés de Plogoff, un certain Le Braz, devait déclarer : « Je ne veux pas croire qu'un lien de parenté avec un membre du ministère public ait joué en quoi que ce soit dans le fait qu'il a été relâché ». Il se trouve que ce Le Braz est le frère du substitut du procureur de la République de Nantes et M. Constant est rentré dans une rage folle. Il a parlé « d'outrages à magistrat » et a demandé une sanction disciplinaire contre l'avocat. Le président a ordonné illico une suspension d'audience et, peu après 20 heures, tout ce que Quimper compte de magistrats cherchait partout dans la ville le bâtonnier de l'ordre des avocats, seul à même de pouvoir régler la situation.

R.U.

Yann KERMOR

PANEGYRIQUE

Emboitant le pas au PC

La CGT: «Vive le nucléaire»

Après la mise en service des réacteurs n°1 de Gravelines, Tricastin, les manifestations et incidents « qui ont lieu à Plogoff après d'autres sites, à l'occasion de l'enquête d'utilité publique sur la construction d'une centrale placent au premier plan de l'actualité l'utilisation de l'énergie nucléaire... et la réalisation du programme électro-nucléaire français », dit un communiqué commun de la Confédération, de la Fédération nationale de l'Energie CGT et des syndicats de l'énergie atomique CGT, publié in-extenso hier par l'Huma, sous le titre : « Le nucléaire une voie d'avenir ».

On savait depuis longtemps que la CGT était

« favorable dans le cadre d'une politique de diversification des sources d'énergie et d'indépendance nationale, à l'utilisation maîtrisée (sic) de l'énergie nucléaire » comme elle tient à le rappeler dans ce texte. Mais on pouvait penser qu'à l'occasion des événements de Plogoff, et des récents incidents de Gravelines et Tricastin, que cette grande organisation démocratique toujours à l'écoute des masses mécontentes nuancerait sa foi « dans le progrès scientifique et technique », comme cela lui arrivait par le passé, en invoquant par exemple l'opposition des populations locales qu'on met devant le fait accompli.

Cette fois-ci, il n'en est nullement question. Elle évoque Plogoff mais ne dit mot de la révolte de ses

habitants. Le texte est un long panégyrique de l'énergie nucléaire qui doit avoir « sa place, toute sa place, aux côtés des autres formes d'énergie utilisant en priorité nos ressources nationales ». Car, selon elle, seul le développement de la production de l'électricité est indispensable pour « réduire le chômage ».

Quant aux fissures de Gravelines et Tricastin, elle se félicite qu'elles aient permis, grâce à l'action menée par les travailleurs, d'obtenir « de sérieuses et importantes garanties : contrôles et essais complémentaires, révisions de calculs, engagement de non-exposition supplémentaires des travailleurs aux rayonnements ionisants lors des contrôles et réparations qui éventuellement s'avè-

raient nécessaires ». Bref, seule « une réelle francisation de la filière P.W.R. » apporterait cette garantie et cette maîtrise pour que les problèmes de sécurité soient quasiment résolus. La CGT a donc fait une découverte technique fondamentale : le cocorico bien tricolore paravent infaillible aux rayons. Décidément, un des effets certains du nucléaire, c'est de rendre sourd et aveugle.

En rappelant cette position sans nuance en ce moment, la CGT montre que politiquement sur la question nucléaire elle emboîte le pas au PCF qui depuis déjà quelques mois a décidé de ne pas prendre en considération l'hostilité des populations locales.